

arrivée de M. de Charny, et les hommes venus par ce premier navire.”(1)

Nous voici donc en Canada avec le père et trois de ses fils. Il faut maintenant reprendre les choses d'un peu plus haut.

4. M. de Lauson, père, longtemps avant de venir dans la Nouvelle-France, avait acquis l'Isle de Montréal. M. l'Abbé Faillon, dans son introduction à la vie de la Sœur Bourgeoys, dit, p. 35, en parlant des Associés de la Compagnie de *Notre-Dame de Montréal*: “La première démarche qu'ils firent fut d'acquérir la propriété de l'Isle de Montréal. M. de Lauson, qui l'avait reçue de la Grande Compagnie du Canada, la leur céda, quoique contre ses intérêts et ses premières intentions; et cette cession fut confirmée bientôt par l'autorité du Monarque.”

“Il désirait, remarque M. l'Abbé Ferland, établir sa famille en Canada, et il obtint à cet effet de vastes concessions, entre autres, la seigneurie de Lauson, l'Isle de Montréal qu'il céda, comme nous l'avons vu, et une étendue considérable de terrain sur la rive sud du fleuve en face de l'Isle de Montréal.”

Cette étendue considérable de terrain ne lui fut pas concédée à lui-même, mais il en fit faire la concession par la Compagnie de la Nouvelle-France, à un autre de ses fils, le 15 Janvier 1635. L'acte de concession n'a encore pu être trouvé; mais celui de *mise en possession* de cette seigneurie est transcrit dans les “Questions Seigneuriales,” t. I, p. 84. Ce dernier acte constate la date de la concession, et que cette concession a été faite “au profit de François

---

(1) On trouve, au Greffe de Montréal, un acte de vente fait par Lambert Closse à Charles d'Ailleboust, Sieur des Musceaux, Gouverneur de l'Isle de Montréal, “acceptant pour et au nom de Charles de Lauson, Escuyer, Sieur de Charny.” Cet acte porte la date du 1er Juin 1652, c'est-à-dire un mois avant l'arrivée de M. de Charny à Québec.